

IMPORTANT

**LA PÉRIODE D'ADAPTATION  
DOIT SE FAIRE OBLIGATOIREMENT  
SOUS CONTRAT DE TRAVAIL SIGNÉ.**

Pour plus d'information :

le service de la Protection maternelle et infantile (Pmi)

ou

votre Relais assistantes maternelles (Ram)

Realisation Caf 77 - Photo Caf 77 ET Cnaf - Aig décembre 2012

Pour un accueil  
de qualité au domicile  
de l'assistant(e)  
maternel(le)



caf.fr

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

## L'ADAPTATION

Tout nouvel accueil nécessite des temps de rencontre pendant lesquels l'enfant, les parents et l'assistant(e) maternel(le) apprennent à se connaître et à dialoguer pour établir une relation de confiance et faciliter la séparation.



mon-enfant.fr

# L'adaptation permet

## à l'enfant de tout âge

- d'intégrer en douceur un nouvel environnement,
- de faire connaissance avec l'assistant(e) maternel(le) et les membres de sa famille, ainsi que les autres enfants accueillis,
- de se créer de nouveaux repères.



## aux parents

- de parler de leur enfant, de ses habitudes de vie et de ses besoins,
- de faire connaissance avec l'assistant(e) maternel(le) au travers de ses pratiques professionnelles,
- de faire part de leurs attentes (éducation, soins...),
- d'imaginer le déroulement d'une journée de leur enfant avec l'assistant(e) maternel(le).



## à l'assistant(e) maternel(le)

- de découvrir l'enfant et de s'initier aux pratiques de maternage de la famille,
- de rassurer les parents en montrant son savoir faire professionnel,
- de faire visiter les différents espaces de vie fréquentés par l'enfant.



# L'adaptation se déroule par étapes progressives

## Première période

Les parents sont présents avec l'enfant :

- quelque soit son âge, les parents expliquent à l'enfant la situation à venir : reprise du travail, accueil chez l'assistant(e) maternel(le),
- pour la première rencontre, l'assistant(e) maternel(le) se rend totalement disponible,
- l'assistant(e) maternel(le) organise avec les parents, plusieurs rencontres à différents moments de la journée en leur présence (temps de jeux, repas, sieste...).



## Deuxième période

L'enfant reste seul avec l'assistant(e) maternel(le) :

- les temps de séparation augmentent progressivement au fil des journées (de 1 heure à une petite journée),
- NE PAS OUBLIER DE LAISSER UN OBJET RASSURANT POUR L'ENFANT (doudou, tétine).

